

Projet pilote de Gestion de la voirie forestière de la Gaspésie

Mise en contexte

La voirie forestière est un objet complexe de gestion. Son entretien et sa gestion soulèvent de nombreuses questions et de nombreux enjeux y sont associés.

Bien que depuis l'implantation du RADF, de nouvelles obligations en lien avec la voirie s'étaient ajoutées, la fusion des unités d'aménagement forestier, la création des garanties d'approvisionnement régionales, la multiplication de nouveaux utilisateurs (ex. : acheteurs au BMMB, Rexforêt, etc.) sont des éléments qui sont venus freiner les investissements traditionnellement faits afin d'assurer l'entretien du réseau et témoignent des limites associées au modèle « utilisateur/payeur ». Il en découle un manque de coordination et un entretien insuffisant du réseau de chemin.

L'utilisation fréquente du réseau routier par différents groupes exacerbe la nécessité qu'un arrimage et une meilleure harmonisation dans le maintien et le développement du réseau soient faits.

Beaucoup de travail a eu lieu en région afin d'adresser l'enjeu de voirie (comme en témoigne le bref historique des démarches en voirie forestière ci-bas). Quatre plans d'action ont été élaborés dans les 10 dernières années. Un premier plan d'action fut élaboré par la Conférence régionale des élus de la Gaspésie Îles de la Madeleine (CRÉGIM), un second plan d'action adressant les préoccupations des membres de la TGIRT fut élaboré et adopté par la TGIRT en 2019, le MFFP a aussi élaboré son propre plan d'action en lien avec les enjeux de voirie et finalement, le regroupement des MRC de la Gaspésie a élaboré un plan d'action concernant les sentiers de véhicules hors routes (VHR) dans le cadre de la démarche de priorisation régionale.

De plus, la TGIRT et ses membres ont adressé la question de la voirie dans plusieurs activités d'acquisition de connaissances. En voici une liste non-exhaustive :

- Colloque saumon et foresterie (2018) par la TGIRT
- Plan de gestion de la voirie (2019) par la TGIRT
- 4 caractérisations de ponceaux (de 2019 à 2022) par la TGIRT
- 3 caractérisations de ponceaux (de 2020 à 2022) par les clubs quad et les OBV
- Une étude sur l'utilisation des tributaires par le saumon atlantique (Derruau et coll., 2020) en collaboration avec la Société de gestion des rivières de Gaspé

- Diagnostique de l'activité VHR (2021) par le Regroupement des MRC de la Gaspésie

En plus des activités d'acquisition de connaissance, le comité voirie de la TGIRT a déjà recoupé les différents plans d'action afin de prioriser les interventions à réaliser sur le territoire.

Le constat principal, qui en ressort, est que la région est mature en termes d'identification des enjeux et que pour mener à bien les actions identifiées, la région a besoin d'un chargé de projet afin de supporter la mise en œuvre des différents plans en concertation avec le milieu.

Afin de relever les enjeux multiples et les défis de concertation, de maintien et d'entretien de la voirie, la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Gaspésie propose ce projet pilote et propose d'en être le porteur.

Bref historique des démarches en voirie forestière

En Gaspésie, depuis la « crise » à la fin des années 90 ayant mené la DGFo-11 à élaborer le *Guide des Saines pratiques en voirie forestière et installation de ponceaux*, la gestion du réseau routier se déroulait de façon proactive et concertée avec l'ensemble des utilisateurs, et ce, jusqu'au milieu des années 2010. Durant cette période, chaque industriel forestier opérait sur son « territoire historique » et réalisait les travaux de voirie requis. De plus, l'ensemble des intervenants concernés par les enjeux relatifs à la voirie forestière s'impliquaient dans la recherche de solutions via différents comités.

En effet, en fonction des différentes structures mises en place, l'ensemble des intervenants concernés par la voirie forestière s'est impliqué dans la recherche de solutions en regard des enjeux relatifs à la voirie via différents comités. De ces initiatives découlent beaucoup d'informations importantes pour poursuivre les efforts de gestion du réseau de chemins.

Comité de circulation en forêt de la Gaspésie (2010 à 2019)

Ce comité a été créé à titre de projet pilote au Québec afin de trouver des solutions à plusieurs problématiques de sécurité. Ce comité a permis d'améliorer de façon notable la sécurité de l'ensemble des utilisateurs circulant en forêt et de déployer un réseau de points d'arrêt d'ambulance. Ce comité, qui était sous la responsabilité de Rexforêt, n'est plus actif depuis 2019. Actuellement, aucune structure n'est venue remplacer ce comité en région; en conséquence, plusieurs problématiques alors réglées reviennent.

Comité voirie de la CRNNT (2012 à 2014)

Ce comité technique de la CRÉ (Conférence régionale des élus) avait comme mission de travailler sur l'accessibilité du territoire à partir d'un réseau de chemins multiusages en forêt publique. Ce comité a produit plusieurs outils et rapports. Cependant, lorsque les CRÉ ont été abolies, la coordination requise pour assurer les suites sur les recommandations proposées n'y était plus.

Le document « Registre des infrastructures 2013 » est un document fort intéressant et encore d'actualité qui traite de la prévention et de la gestion des bris qui permettait une meilleure utilisation des sommes investies. En effet, les programmes actuels ne financent pas les travaux d'entretien ou préventifs et ne financent ceux-ci que lors de bris majeurs, travaux qui deviennent alors beaucoup plus dispendieux.

Comité de voirie de la TGIRT (2016 à actuel)

Le comité voirie de la TGIRT a été mis en place en 2016 et créé pour mettre en lumière des enjeux spécifiques concernant la voirie forestière sur le territoire public de la Gaspésie. Ce comité a produit un plan de gestion de la voirie qui traite principalement des deux enjeux suivants :

- Qualité de l'habitat aquatique.
- Fragmentation du couvert forestier.

Ces enjeux sont exposés en détail et accompagnés d'un plan d'action.

Depuis que le plan de gestion ainsi que les plans d'action ont été produits, peu de suites ont été données à ce comité. Plusieurs facteurs ont retardé la mise en œuvre des actions, dont le départ de l'ancien chargé de projet, le manque de ressources financières pour financer les travaux d'entretien requis, le manque d'expertise opérationnelle pour les réaliser ainsi que le manque de coordination et de leadership.

Dans l'intervalle, afin de maintenir en vie les initiatives menées jusque-là, un plan d'action de la DGFo-11 a été proposé afin de prendre en charge plusieurs éléments non couverts par les processus administratifs réguliers.

Description du projet pilote

Le projet pilote vise à tester un modèle ou des modèles de prise en charge de la gestion de la voirie. Pour ce faire, le projet pilote vise à engager une ressource afin de concerter les efforts, d'élaborer des outils d'aide à la décision et de développer des projets en partenariat et en cohérence avec le milieu. Le projet vise la création d'une table de gestion intégrée de la voirie (en Gaspésie) comme institution pilotée et portée par la TGIRT de la Gaspésie.

Objectifs

- ❖ Assurer un leadership permettant de rallier l'ensemble des utilisateurs afin de mettre en œuvre les actions portant sur l'amélioration et la gestion du réseau de chemin principal.
- ❖ Développer et tester un modèle ou des modèles de prise en charge régional(aux) de la gestion de la voirie forestière.
- ❖ Améliorer la prise en charge des problématiques environnementales et de la sécurité du réseau principal pour l'ensemble des utilisateurs.

Mandat de la ressource afin de répondre aux objectifs

- ❖ Mettre en œuvre des différents plans d'action élaborés par les comités précédents (CRRNT, TGIRT, MFFP, VHR) et en faire le suivi
- ❖ Coordonner les actions entre les différents partenaires.
- ❖ Mettre en place des projets d'acquisition de transfert de connaissance en lien avec l'entretien des chemins et ponceaux.
- ❖ Assurer un support technique et opérationnel aux différents intervenants afin de permettre la réalisation de projets.

Retombées

Principale retombée

Développer une expertise de gestion sur la voirie basée sur la concertation et qui permettra à terme d'assurer un réseau de voirie entretenu, sécuritaire et qui répond aux différents enjeux socio-écologiques.

Retombées spécifiques du projet :

- ❖ Mettre à jour le réseau de chemin prioritaire
- ❖ Mobiliser les parties prenantes
- ❖ Organiser et animer le comité voirie
- ❖ Mettre en place une table de gestion intégrée de la voirie qui remplacera à terme le comité voirie
- ❖ Concerter les efforts actuels (TGIRT, MFFP et Table VHR) et les efforts passés (Conférence régionale des élues)
- ❖ Mettre en action les plans d'action sur la voirie (le plan d'action de la TGIRT, celui du ministère, celui sur les réseaux VHR et celui de la CRÉGIM)
- ❖ Coordonner, organiser et rédiger des projets liés à l'entretien de voirie
- ❖ Documenter de nouvelles méthodes de gestion et d'entretien de la voirie
- ❖ Planifier et mettre en œuvre des projets afin de répondre aux enjeux de voirie

Estimation des coûts

Valeur du projet : 500 000\$ soit 100 000\$ par an sur 5 ans.

Salaire et contribution de l'employeur	70 000\$ / années (entre 62 000 et 74 000)
Frais de travail et d'outils de travail (ArcGIS p. ex.)	6 000\$/ années dont 5000\$ équipement de départ amorti sur 5 ans

Frais de déplacement	4000\$
Tenu des rencontres	6000\$
Application des modalités d'équité	2000\$
Formations et participation à des colloques	2000\$
Invitation d'expert aux rencontres et demande d'expertises	5 000\$
Administration MRC	5 000\$

Forme de participation financière idéale

Une aide financière au volet 4.1 du PADF pour la région administrative de la Gaspésie sous forme de projet pilote.